

PROCES VERBAL / COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 février 2021 à 20h Salle des fêtes – Peillonnex

Présents : Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC, René CARME, Agnès GRIVAZ, Michel BERTHET, Josiane COUDURIER-BŒUF, Hervé BEL, Patrick REY, Vanessa SIROT, Laurent VON DACH, Céline GROS, Benoit JUNOD.

Excusées ayant donné pouvoir : Nathalie RUFFIN ayant donné pouvoir à Laurent VON DACH, Sébastien FROMENT ayant donné pouvoir à Catherine BOSC, Emmanuelle de FOURNAS ayant donné pouvoir à Christian RAIMBAULT.

Invité qualifié : Johan IMBERT, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de votant (procurations comprises)	15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare à 20h08 la séance du conseil municipal en date du 1^{er} février 2021 ouverte.

Après demande de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance est : Michel BERTHET.

Modification de l'Ordre du Jour :

Monsieur le Maire propose de rajouter un 6^{ème} point à l'ordre du jour concernant une modification du tableau des effectifs.

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

Assemblée :

D001-2021 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14/12/2020.

Monsieur le Maire demande s'il y a des interrogations ou modifications à apporter sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

Le procès-verbal en date du 14/12/2020 est adopté à l'unanimité.

Urbanisme :

D002-2021 Avis sur le projet d'extension de la station d'épuration de Scientrier et de création de déversoirs d'orage.

Monsieur le Maire explique que par arrêté en date du 03 décembre 2020, le Préfet de la Haute-Savoie a prescrit une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale du projet d'extension de la station d'épuration de SCIENTRIER et de créations de déversoirs d'orage sur plusieurs communes du département et notamment de Peillonex.

Il indique que conformément à l'article R181-38 du Code de l'environnement le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu l'occasion de visiter ce chantier ce qui est fort intéressant. Il rappelle que cette nouvelle station permettra d'accueillir du dépit pour un seuil de population maximal devant être atteint d'ici 2040.

Michel BERTHET précise que ce projet comprend 20km de réseaux nouveaux à créer et qu'il regrette que des stations construites il y a peu de temps et qui ont bénéficiées de subventions ne serviront donc jamais.

Patrick REY interroge quant aux bassins d'orage.

Monsieur le Maire précise que les déversoirs d'orage sont d'anciennes sous stations qui serviront à l'avenir de déversoir d'orage mais aussi permettront un pré-tri avant l'arrivée en station finale.

René CARME dit qu'en somme il n'y a pas de changements concernant la commune.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de prendre acte de ce projet sans émettre d'avis particulier.

Il est donc procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

Finances :

D003-2021 Ouverture des dépenses d'investissement au quart.

Monsieur le Maire indique que qu'au 1er janvier 2021, le budget primitif 2021 de la commune de Peillonex n'a pas encore été adopté du fait de l'attente du compte de gestion que doit transmettre prochainement le trésorier.

Toutefois, comme dispose l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Elle est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget 2021 l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, conformément à la réglementation susvisée, il propose au conseil municipal de se prononcer sur l'ouverture, au titre de l'exercice 2021, des crédits suivants :

Chapitre	BP 2020 + DM1	Quart 2021
<i>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</i>	70 000,00 €	17 500,00 €
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>	58 000,00 €	14 500,00 €
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>	512 308,09 €	12 8077,02 €
<i>Chapitre 27 – Autres immobilisations financières</i>	65 000,00 €	16 250,00 €
TOTAL	705 308,08 €	176 327,02€

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

D004-2021 Annulation des titres de recettes pour les loyers commerciaux sur la période de novembre à janvier 2021 (inclus).

Monsieur le Maire explique qu'afin de soutenir les commerces du chef-lieu largement impactés par la crise sanitaire et notamment suite aux fermetures successives, Monsieur le Maire souhaite obtenir l'avis du conseil municipal sur une diminution des loyers commerciaux du multi commerce et de l'auberge.

Il rappelle que le multi-commerce est fermé pour partie et que l'auberge, elle, l'est totalement. Il propose ainsi une remise forfaitaire équivalente à 50% des loyers perçus sur la période allant du 1^{er} novembre au 31 janvier, soit une déduction comme suit :

Tiers	Loyer mensuel TTC	Total	50%
Multi commerces – M. MOULIN	1 127, 13 €	3 381,39 €	1 690.70€
L'auberge ensoleillée – SAS LSCJ (via EPF)	2 080, 80 €	6 242,40 €	3 121, 20€

Patrick REY s'interroge sur le fait que ne soit pas pris la même décision concernant la boulangerie.

Monsieur le Maire répond que la boulangerie n'a subi aucune fermeture liée à la crise sanitaire sur cette période et qu'il ne lui semble donc pas nécessaire de procéder à un geste sur ses loyers.

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

D005-2021 Demandes de subventions des associations.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite du dernier conseil municipal, de nouvelles demandes de subventions sont arrivées en mairie. Après le passage de ce projet de délibération en bureau des adjoints, il propose au conseil municipal d'autoriser le versement des subventions suivantes :

Association	Montant sollicité par l'association	Montant proposé
Protection civile du 74	NC	150€
Banque alimentaire du 74	NC	150€
Téléthon - AMF	NC	500€

Josiane COUDURIER BŒUF pense que la subvention à la banque alimentaire a déjà été versée et que concernant la protection civile leur attribuer une subvention ne sera pas cohérent avec les règles mises en place.

Céline GROS pense qu'il faut respecter les critères déjà établis.

Hervé BEL estime que vu la période il faut aider autant que possible les associations.

Vanessa SIROT demande s'il faut payer la protection civile lorsqu'elle se déplace sur un événement.

Monsieur le Maire lui répond par la positive.

Plusieurs conseillers municipaux souhaitent que soient votées les subventions une à une.

Vote pour l'attribution d'une subvention à la protection civile du 74 :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
8 <i>René CARMES, Céline GROS, Benoît JUNOD, Vanessa SIROT, Josiane COUDURIER- BŒUF, Michel BERTHET, Laurent VON DACH, Nathalie RUFFIN (par procuration)</i>	0	7

La délibération est donc rejetée à la majorité.

Vote pour l'attribution d'une subvention à la banque alimentaire 74 :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

Vote pour l'attribution d'une subvention au Téléthon :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

Ressources Humaines :

D006-2021 Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que par suite de l'arrivée du nouvel exécutif et du nouveau DGS, un certain nombre de problématiques liées au RH sont apparues et notamment quant au suivi des carrières et des retraites des agents.

Afin de rectifier rapidement ces différentes problématiques ennuyeuses pour les agents, il propose au conseil de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe – catégorie C sur une quotité horaire de 35h et Par suite, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Notes
Filière administrative				
Attaché	A	1	39h	DGS
Rédacteur	B	1	35h	Urbanisme
Adjoint administratif 2 ^e cl	C	1	35h	Etat Civil Finance Accueil
Adjoint administratif 2 ^e cl	C	1	18h	La Poste
Adjoint administratif 2 ^e cl	C	1	35h	RH

Total		5		
Filière technique				
Adjoint technique ppal 1 ^e cl	C	1	35h	Cantine
Adjoint technique ppal 2 ^e cl	C	1	34h	Technique
Adjoint technique ppal 2 ^e cl	C	1	27h	Cantine
Adjoints techniques	C	2	35h	Technique
Adjoint technique	C	1	21h	Cantine
Total		6		
Filière animation				
Animateur principal 1 ^e cl	B	1	28h	Chef Service
Adjoints d'animation 2 ^e cl	C	2	17.5	Animatrices
Adjoint d'animation 2 ^e cl	C	1	16h	Animatrice
Adjoint d'animation 2 ^e cl	C	1	13h	Animatrice
Total		5		
Apprentie - Ecole	C	1	35h	Animatrice
TOTAL DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE		16		

Il précise que l'objectif n'est pour l'heure pas d'avoir cette personne en permanence mais peut être sur une période de 6 à 12 mois le temps de remettre à jour la collectivité.

Hervé BEL demande s'il y a bien un engagement que ce poste ne soit pas pérenne et s'interroge sur la pertinence d'un tel poste vue le nombre de salariés à la commune de Peillonex.

Monsieur le Maire reprécise qu'il s'agit de partir, dans un premier temps, sur un contrat de 6 à 12 mois et que la collectivité gère tout de même entre 20 et 25 personnes (commune + syndicat des Crys).

Il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DM001-2021/ Demande de subvention au titre de la DETR 2021 (17 774€)
DM002-2021/ Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 (10 665.37€)

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et faute de questions supplémentaires, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 05.

A Peillonnex le 2 février 2021,
Monsieur le Maire,
Christian RAIMBAULT,

A Peillonnex le 2 février 2021,
M. le Secrétaire de séance,
Michel BERTHET,



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Berthet', written in a cursive style.

